

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-23

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 49

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le crédit d'impôt recherche est un instrument formidable de soutien à l'innovation dans notre pays. C'est un dispositif fiscal dont le succès fait l'objet d'un consensus. Il serait malvenu de le raboter et d'en amoindrir l'efficacité pour des raisons budgétaires. En ce sens, il ne nous apparaît pas souhaitable de réduire le champ des dépenses de fonctionnement qui y sont éligibles. C'est pour cette raison que cet amendement propose la suppression de cet article.